



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



1

**ARRETE MINISTERIEL N° 095.....MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 13/04.../2026 PORTANT MODIFICATION ET ABROGATION DE CERTAINES
DISPOSITIONS DE L'ARRETE n°054/ MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/HKY/2026
DU 06/03/2026 PORTANT MODALITES DE TRANSFERT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE AINSI QUE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n°82 -040 du 5 novembre 1982 portant organisation de la recherche scientifique et technique ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique, spécialement en ses articles 124 ; 125 et 126 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des ministères, spécialement l'article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'enseignement supérieur, universitaire, recherche scientifique et innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels ;

Vu l'arrêté ministériel n°054/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/HKY/2026 du 06/03/2026, portant modalités de transfert des membres du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, ainsi que de la Recherche Scientifique en ses dispositions non contraires ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Considérant l'opportunité et l'utilité de modifier, voire d'abroger certaines dispositions de l'arrêté ministériel n° 054/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/HKY/2026 du 06/03/2026 susvisé ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1

Sont abrogées les dispositions de l'article 2, littéra a), point 12 et de l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 054/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/HKY/2026 du 06/03/2026 portant modalités de transfert des membres du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, ainsi que de la Recherche Scientifique.

Sont également abrogées toutes les autres dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 2 :

Les Secrétaires Généraux à la Recherche Scientifique et à l'Enseignement Supérieur et Universitaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **13 AVR 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

